

ÉDITO

Et maintenant ?...

Nous voilà donc repartis, depuis le printemps, pour un mandat de cinq ans «dans l'opposition» comme se plaît à le dire notre maire. Les 5 élus de Coignières Pour Tous, Evelyne CORBIN, Béatrice FERRAND, Didier FISCHER, Thiéry CHABAS et moi-même avons repris le collier avec la ferme intention, comme lors du mandat précédent, de ne pas «faire de la figuration» mais bien de nous impliquer dans les affaires communales. Nous y serons à nouveau et sans cesse, une véritable force de proposition pour améliorer, sans tarder et sans relâche, notre cadre et nos conditions de vie dans Coignières notre ville.

Lors du précédent mandat on a pu nous reprocher un certain manque de visibilité sur ce que nous apportons en plus ou différemment du groupe de monsieur Pailleux. Les moyens légaux mis à notre disposition pour vous en informer sont, hélas, bien faibles et se résument à une demie page dans le bulletin municipal qui en comporte près de 50, payées avec vos impôts.

Aussi, nous avons décidé de nous adresser à vous au travers du bulletin que vous tenez entre vos mains. Au-delà de cette parution, nous avons le désir de plus échanger avec l'ensemble des Coigniériens ; nous le faisons déjà au gré de notre présence dans les associations et les manifestations communales mais ce n'est pas suffisant et nous réfléchissons aux moyens à mettre en œuvre pour ouvrir de véritables espaces d'échange, de débats d'idées auxquels nous souhaitons vous convier. D'ores et déjà, les dossiers que nous traitons dans les pages qui suivent seront certainement source de réactions de votre part ; nous vous invitons évidemment à les partager avec nos élus.

Bien à vous,

Marie-Claude RENAUD

À Coignières : le bus scolaire, ou la voiture perso ?

Coignières est un village. C'est ainsi que nous aimons qualifier notre commune, le plus souvent. Un petit village au sein duquel, pourtant, le passage des véhicules motorisés devient de plus en plus oppressant, voire dangereux pour les habitants et les piétons. Il me semble que face à l'accroissement du trafic automobile dans nos rues, il est nécessaire de se poser certaines questions et de proposer des réponses, découlant d'une vision et d'une politique globales des déplacements dans notre commune. Et que ceci ne doit donc pas être fait uniquement en paroles à l'approche d'une échéance, dans le cadre d'une campagne électorale.

Par exemple, à Coignières, que voulons nous privilégier : le bus scolaire ou la voiture perso ?

Fin juillet, au détour d'un aller-retour chez Castorama, je suis arrêté par des feux routiers de chantier devant notre collège La Mare aux Saules, rue du Moulin-à-vent. Un élargissement de la chaussée est en cours.

Dans quel but ? Quelle est la raison valable qui provoque encore le bétonnage de notre environnement proche au profit de la voiture ?

Je pense aussitôt à 2 raisons principales :

- **Sécuriser la zone** pour permettre la montée et la descente de nos collégiens des voitures de leurs parents.

Bien, pourquoi pas ? La municipalité a répondu favorablement aux demandes des parents d'élèves automobilistes. Bravo ! Mais, franchement, est ce suffisant ? Est-ce que le risque de collision

entre automobilistes et enfants ou entre voitures et vélos diminuera aux heures de pointe ?

- **Permettre de fluidifier le trafic routier** autour du collège, pendant les heures d'entrée et de sortie des élèves. Je n'y crois pas, car même avec cet artifice bétonné sur lequel 3 ou 4 voitures peuvent venir marquer un arrêt, dès qu'un véhicule souhaitera sortir, un autre s'arrêtera au milieu de la chaussée pour le laisser passer, tout en lâchant son enfant au milieu du trafic. Ce qui en toute logique devrait provoquer un mini bouchon et pousser les parents à faire descendre leurs enfants de tous les côtés de la chaussée...

Alors que faire ? Quelles solutions pouvons-nous apporter pour que les abords de notre collège et de nos écoles constituent un lieu moins «accidentogène» aux heures d'entrée et de sortie des élèves ? Quelles sont les réponses possibles, qui pourraient éventuellement être adaptées à tous les lieux scolaires de Coignières ? J'imagine deux solutions concrètes et rapides :

- **Organiser le transport scolaire en commun.** Nous devons créer un service de transport scolaire, qui est attendu



par les familles, notamment les plus excentrées (rue du Mesnil Saint-Denis, Clos de Maison Blanche, avenue de La Gare, etc). **Ce service peut être assuré par un minibus** pour les élèves les plus éloignés **ou par un pédibus** (parents accompagnateurs à pied) pour ceux plus proches des écoles.

La question du financement de ce transport se pose alors.

Depuis 25 ans, Coignières est capable d'acheter des biens immobiliers ou autres, qui ne servent pas forcément au plus grand nombre de citoyens, sans augmenter les impôts locaux. Alors, financer un transport scolaire ne me semble pas être « une mare à boire »... Ça constituerait au contraire une action concrète pour nos jeunes et leurs parents, permettant de diminuer le stress quotidien que subissent ceux-ci avec leurs voitures, cherchant à se garer au plus près du portail de l'établissement scolaire. Et cela pourrait mettre fin aux

parkings anarchiques et dangereux autour des établissements.

- Sensibiliser les parents automobilistes (ceux qui ne peuvent faire autrement) au fait de se garer sur les places de parking prévues à 50 m du collège le long du gymnase, ou le long du parking des professeurs. Comment ?

En sensibilisant les collégiens par une démarche pédagogique simple, avec l'appui du proviseur, des professeurs et des associations de parents d'élèves. Pour les collégiens qui préparent l'Attestation Scolaire de la Sécurité Routière (ASSR), nous pourrions y intégrer un paragraphe spécifique à Coignières, qui devrait être également validé par les parents. Cette proposition pouvant tout aussi bien être appliquée aux élèves des écoles primaires.

En sensibilisant les parents lors des réunions parents-professeurs, par le biais de la présentation des parkings, des chemins d'accès et des risques encourus par leurs propres enfants.

En obtenant l'appui pédagogique, technique et incitatif de la Police Municipale. Aujourd'hui abandonnée, cette démarche avait pourtant été entreprise pendant quelques temps autour des écoles primaires.

Vraiment, il me semble dommage que nous laissions le béton grignoter de plus en plus « l'environnement provençal de La Mare aux saules, rue du Moulin à vent ». Les moyens artificiels mis en place ne résoudront rien quant au comportement des automobilistes. Il aurait été préférable de poser un banc public adossé à un arbre. Ainsi, l'image laissée à nos collégiens aurait été tout autre : le rêve, la rencontre...

Marc Montardier.



À PROPOS DE BUDGET...

Un budget 2008 qui ne répond pas aux attentes des coigniériens !

Le débat budgétaire au conseil municipal du 14 avril 2008 a permis à nos élus de faire entendre leur différence. En effet, le budget présenté marque une baisse de plus de 23% de l'investissement par rapport à celui de 2007 (voir le tableau comparatif). Si la loi de finances de 2008 n'est guère favorable aux collectivités territoriales, elle ne peut expliquer un tel recul qui hypothèque l'avenir. Pire, le choix de consacrer la majorité de l'investissement à la construction de la nouvelle mairie ne répond pas aux intérêts des Coigniériens. Il eut été préférable, comme nous l'avons préconisé, de réaliser en priorité, la rénovation du gymnase, la deuxième tranche du centre de loisirs, de nouvelles places en crèche, etc.

Une gestion plus dynamique et un certain sens de l'anticipation tels que nous les aurions mis en œuvre, auraient répondu à ces attentes sans augmenter les impôts, comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale. Encore fallait-il solliciter les subventions du conseil général et du conseil régional. Un contrat départemental et régional aurait permis de lancer les opérations, subventionnées à 80% à hauteur d'un plafond de 3 millions d'euros. Il n'était donc pas impossible d'avancer vite sur la rénovation du gymnase, sur la deuxième tranche du centre de loisirs et pourquoi pas sur la rénovation-extension de la mairie.

Avec la gestion frileuse de la majorité en place nous perdons un temps précieux. Dès lors, vous comprendrez que notre groupe ait voté contre ce budget. Les choix faits par la majorité vont à l'encontre des nôtres. Ils nous semblent aussi très éloignés de l'intérêt des Coigniériens.

COMPARAISON DES BUDGETS PRIMITIFS :

	2007	2008	Variation
Total section de fonctionnement	11 371 958,00 €	10 868 766,00 €	- 4,42 %
Total section d'investissement	6 402 814,82 €	4 928 012,29 €	- 23,00 %
Total du Budget	17 774 772,82 €	15 796 778,29 €	- 11,00 %

Cela va mieux... en le disant !

Dans le dernier numéro du journal municipal Ensemble à Coignières, en réponse à notre Tribune Libre, Madame Josyane Gorgibus affirme que la majorité municipale ne juge « pas prioritaire la deuxième tranche du Centre de Loisirs et la rénovation du Gymnase ». Voilà qui a au moins le mérite de la clarté !

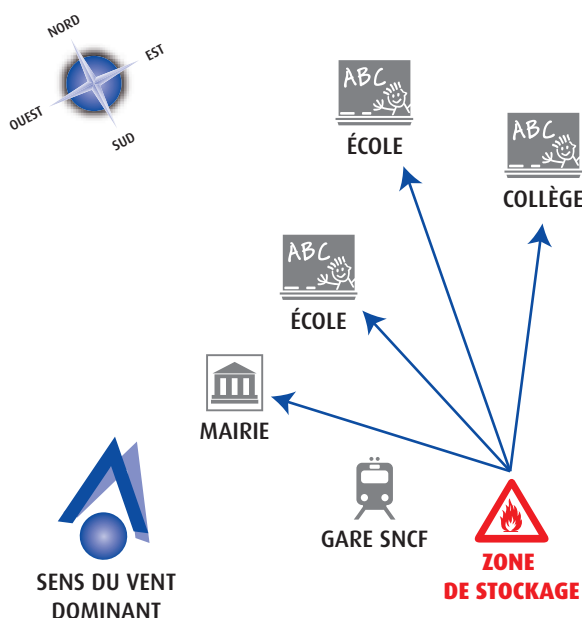
Tout pour la nouvelle mairie et en sus une augmentation possible de l'emprunt et des impôts...

Une telle franchise mérite d'être saluée, bien qu'elle renvoie aux calendes grecques une bonne part des promesses électorales d'investissement de la liste Coignières-Démocratie !

Projet d'extension de la zone Seveso : Au nom de l'argent ?

Une enquête publique sur un projet très compromettant pour notre qualité de vie vous a été soumise au cours du 1^{er} trimestre 2008. Elle est en cours d'analyse par les équipes municipales. Il m'a semblé très important de vous faire part de ce dossier qui risque de compromettre notre avenir économique et environnemental et celui de nos enfants. Je n'ai trouvé aucun dossier d'information sur ce projet dans les différentes éditions ou sur le site Internet de la mairie, site dont notre maire est pourtant très fier en tant que moyen et outil de démocratie locale. Je vous soumetts donc ce travail de collecte et d'analyse.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE/COIGNIÈRES :



LES FAITS :

Un projet mené par la société SOPHIA GE a pour objet de créer une vaste zone de stockage de matières dangereuses pour l'homme et son environnement au sein de Coignières. Ces produits sont tels, que leurs lieux de stockages sont soumis à déclaration et autorisation au titre des réglementations régissant les installations dites classées, articles 2 et 3 du décret 77-1133. Ce dossier est en cours de validation, ce qui aboutira, s'il est accepté, à un stockage massif de produits industriels dans la zone des Osiers. Afin de clarifier l'objet des stockages prévus par rapport à vos lieux de vie, notre schéma vous en présente la localisation puis le tableau vous indique leurs caractéristiques.

Une fois exposées ces quelques informations sur le fond du projet, sa situation à nos portes et sous les vents dominants, quelles analyses pouvons-nous en faire ?

COIGNIÈRES CONFIRME SON STATUT DE VILLE SEVESO :

La présence de produits industriels classés à quelques centaines de mètres de nos habitations n'est pas étrangère à la volonté de la municipalité de confirmer Coignières en tant que Zone Seveso2 (au sens de la directive 96/82/CE du 9/12/1996), zone classée en raison de 7 réservoirs de 3 000 à 14 500 m³ et 13 réservoirs de 1 600 à 58 000 m³ utilisés pour les stockages de carburants divers.

COIGNIÈRES CONFIRME SA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DE « ZÉRO CRÉATION DE VALEUR » :

L'installation d'une entreprise sur notre commune est toujours un événement important. Le fait de créer des emplois et de la taxe professionnelle l'est également pour nous tous. C'est un argument sérieux qu'il convient d'analyser.

SPÉCIFICATIONS PRÉVISIONNELLES DES MATIÈRES STOCKÉES - PROJET D'EXTENSION DE LA SOCIÉTÉ SOPHIA GE :

Nature du stockage	Produit ou substance inflammable	Plastique	Bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues	Atelier batteries
Quantité de stockage	213 880 m ³	25 000 m ³	32 400 m ³	192 KW
Type de produits	Non détaillés, mais au moins 16200 tonnes de matières combustibles	Matière plastique, dont 50% de la masse totale unitaire est composée de polymères autres qu'à l'état alvéolaire ou expansé	Bois, papier, carton ou matériaux combustible analogue	Non précisé dans le dossier technique : produits intégrés dans les batteries. Plomb, lithium, acide ?
Cadre réglementaire	Soumis à la réglementation des installations classées au titre des articles 2 et 3 du décret 77-1133 du 22/09/77			
Cadre réglementaire	Soumis à autorisation	Soumis à autorisation	Soumis à autorisation	Soumis à déclaration
Évolution	De 16 200 tonnes à 213 880 m ³	Création du stockage	Création du stockage	Extension de 70 KW à 120 KW

Cependant, mes réflexions reposent sur les points suivants :

- Si une entreprise ne crée presque aucune valeur (donc est peu encline à embaucher) et que sa principale vertu économique est de consommer beaucoup de notre espace dédié à l'activité industrielle, quel intérêt présente-t-elle pour notre commune par rapport à d'autres entreprises ayant un ratio « espace consommé/création de valeur et création d'emplois » beaucoup plus important, qui pourraient s'installer à sa place ?

- La réalisation des magasins de stockage de la société à l'origine du projet semble être de qualité (voir, par exemple, l'entrepôt de stockage Nature et Découverte). Toutefois, si les prestations de construction à venir sont de même niveau, mais que leur contenu est massivement nocif, nous ne pouvons pas considérer l'apparence des dits magasins comme une raison suffisante pour justifier notre accord quant à leur implantation.

- Au regard de ce qui précède, la stratégie actuelle n'est en aucun cas positive pour notre développement économique futur. Sur la zone concernée et sur l'ensemble de la commune, le projet nuit particulièrement à notre avenir économique et environnemental.

COIGNIÈRES MANQUE LE VIRAGE DES SERVICES :

La mise en place d'une zone de stockage massivement dangereuse sur un immense espace (imaginez un bâtiment de 213 880 m³, soit un volume de 20 mètres de large, 10 mètres de haut et 1356 mètres de long...) réduit les chances de Coignières de pouvoir constituer, à la porte d'une gare qui sera de mieux

en mieux desservie, une zone où les entreprises de services pourraient trouver un lieu de développement.

COIGNIÈRES MANQUE LE VIRAGE DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE :

Pourquoi du stockage de tels produits, sous le vent, à 800 mètres de nos fenêtres ? Qu'advient-il de ces produits ? Qui s'occupera de défaire ce site à la fin de son cycle de vie, dans 20, 30 ou 40 ans ?

ENFIN, SI UN STOCK CLASSÉ SEVESO BRÛLE, QUE SE PASSE-T-IL ?

Du combustible à côté de polymères, c'est l'assurance en cas de combustion à moins de 800 degrés de production de dioxine (cas miraculeusement oublié par l'étude de risque mené par la société Veritas), et là, à quoi servira la taxe professionnelle ? Rappelez-vous l'explosion de l'usine AZF à Toulouse, ou bien encore des 1700 tonnes de produits classés Seveso ayant brûlé le 27/06/05 dans l'usine SBM de Béziers. Avons-nous réellement besoin de cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes ?

Comment est-il possible qu'un tel projet soit passé inaperçu ? Comment est-il possible que ce sujet ne fasse pas l'objet d'un débat et ne soit pas soumis à un consensus communal explicite ? Qui portera la responsabilité de ce dossier, qui portera son héritage ? Où peut-on s'exprimer et échanger sur ces points (et les autres) de ce dossier ? Qui sont ses rapporteurs ? Ont-ils des enfants sur la commune ? Comment réagir ?

BRÈVES DE COIGNIÈRES...

PROTÉGEONS ET FAISONS DÉCOUVRIR NOTRE ENVIRONNEMENT...

Le conseil régional aide les projets d'éducation à l'environnement. Le jeudi 12 juin, les conseillers régionaux, à l'initiative de Didier Fischer (conseiller régional et conseiller municipal de Coignières), ont voté une subvention de 4839 € pour l'association Tourne-Sol de Coignières. Cette somme permettra la réalisation de son projet de découverte des milieux aquatiques de notre région : ALL'EAU J'Y GOUTTE. L'objectif de l'association est de mettre en évidence les différents patrimoines aquatiques, le cheminement de l'eau et de faire comprendre l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires sur notre santé. Le projet s'adresse à un large public regroupant des enfants et des adolescents des écoles, des jardiniers, des randonneurs, mais aussi des entreprises et des collectivités territoriales.

LE VAL-FAVRY POLLUÉ EN TOUTE IMPUNITÉ...

L'entreprise de la zone industrielle des Marais accusée d'être à l'origine d'une pollution constatée le 18 mai 2004 dans le bassin du Val-Favry a été relaxée par le tribunal correctionnel de Versailles. Le ministère public a constaté l'insuffisance du dossier tout en déplorant le manque de transparence de l'entreprise. À l'époque la mairie de Coignières avait déboursé près de 20 000 € pour le pompage de la nappe d'hydrocarbure. Ce bassin, situé au pied de la zone d'activités, ne devrait recueillir que des eaux pluviales et faire les délices des pêcheurs. En fait, il est très régulièrement pollué. La dernière pollution aux hydrocarbures remonte au début de l'année 2007. Les promeneurs et les pêcheurs peuvent constater les barrages flottants installés sur le plan d'eau. Ils visent à prévenir toute nouvelle pollution tandis que l'impunité des pollueurs fait loi.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pagnol ? Facile !
Bouvet ? Euh... Plus difficile !
Gabriel Bouvet, fut un personnage très populaire à Coignières de 1945 à 1960. Artisan électricien mais aussi sacristain, conseiller municipal, fondateur de la Société du foyer rural, il a œuvré avec beaucoup de dévouement pour la commune et la paroisse. Il est décédé en 1964 après avoir été heurté par un camion sur la nationale 10.